

La chute des Girondins. .

Numéro d'inventaire : 2012.02078

Auteur(s) : Jean-Pierre Seguin

Georges Hacquard

Henri-Jean Martin

Type de document : disque

Éditeur : Hachette librairie / Ducretet Thomson

Imprimeur : Mazarine imp.

Collection : L'Encyclopédie sonore. Les grands événements de l'histoire ; LAE 3302

Description : Pochette contenant un disque microsillon 33 tours.

Mesures : diamètre : 210 cm

Notes : Disque contient : Face A : 3 brumaire : Lecture de l'acte d'accusation, déposition de Pache et Chaumette, interventions de Vigée et Vergniaud, 4 brumaire : dépositions de Destournelles et Hébert, interventions de Carra et Brissot. Face B : 5 brumaire : lectures de lettres par Fouquier-Tinville, interventions de Vergniaud et Hébert, 8 brumaire : interrogatoire de Brissot, déposition de Boileau, 9 brumaire : interrogatoires de Duprat et Lehardy, les conclusions du jury. Complément auteurs : textes réunis et présentés par Jean-Pierre Seguin, réalisation Jean Deschamps. Date d'après d'autres disques de la même collection.

Mots-clés : Histoire et mythologie

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Autres descriptions : Langue : Français



LAE 3302

La Chute des Girondins (1793)

L'ENCYCLOPÉDIE SONORE

Sous la Direction de Georges HACQUARD

Collection "LES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE L'HISTOIRE"

Directeur de la Collection : Henri-Jean MARTIN

LA CHUTE DES GIRONDINS (1793)

Textes réunis et présentés par Jean-Pierre SEGUIN, *Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale*

LES avocats de Bordeaux, dont Pierre Vergniaud fut le plus célèbre, et autour de qui se forma le groupe de la « Gironde », avaient commencé par adhérer au club des « Amis de la Constitution », club installé dans l'ancien couvent des Dominicains de la rue Saint-Honoré, et qu'on appelait à cause de cela le club des Jacobins. Or, partisans et même instigateurs de la déclaration de guerre à l'Autriche (20 avril 1792), les Girondins se séparèrent des autres membres du club, hostiles à la guerre, en particulier de Robespierre.

Après la formation de la Commune insurrectionnelle de Paris, qui renversa la monarchie le 10 août 1792, les causes profondes du désaccord se précisèrent : aussi démocrates dans leurs déclarations que leurs adversaires, les Girondins voulaient libérer l'assemblée de la tyrannie de la Commune de Paris et conserver le respect de la légalité et des formes constitutionnelles.

Au sein de la Convention, qui se réunit pour la première fois le 20 septembre 1792, la lutte entre les deux factions devint rapidement sans merci. En avril 1793, les Girondins firent arrêter le conventionnel extrémiste Marat ; mais Marat, libéré par l'émeute, fut triomphalement ramené à l'assemblée. Une Commission des Douze, dirigée contre la Commune et contre son substitut Hébert, n'eut pas plus de chance : le

2 juin 1793, les troupes de la Commune, commandées par Hanriot, cernèrent les Tuileries où siégeait la Convention. Devant la menace, l'assemblée céda et décréta d'accusation vingt-neuf de ses membres, tous Girondins.

Devant ce coup de force, la province réagit et plusieurs départements prirent les armes contre Paris. Mal coordonnée, leur action fut brisée par un gouvernement révolutionnaire énergique et inflexible, qui riposta en instituant la Terreur. Après la reine Marie-Antoinette, l'astronome Bailly, maire de Paris, le duc d'Orléans Philippe-Egalité, vint le tour des députés girondins et leur procès s'ouvrit le 24 octobre 1793.

Terrorisés par un acte d'accusation implacable et par les dépositions haineuses des témoins, les accusés se défendirent mal. Ce ne fut, d'ailleurs, qu'un simple simulacre de jugement, auquel mit brutalement fin le président des jurés en déclarant, au soir du 9 brumaire (30 octobre), que sa conscience était suffisamment éclairée.

Il n'y eut ni réquisitoire ni plaidoirie. Le 10 brumaire, au début de l'après-midi, au milieu d'une foule hostile, les députés girondins furent exécutés place de la Révolution. Un seul échappa au supplice, qui s'était suicidé la veille au soir en apprenant sa condamnation.

Les séances reproduites dans le disque sont les suivantes :

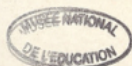
FACE A

- 3 brumaire : Lecture de l'acte d'accusation.
Président du tribunal : Hermann.
- 3 brumaire : Déposition de Pache et Chaumette.
Interventions de Vigée et Vergniaud.
- 4 brumaire : Dépositions de Destournelles et Hébert.
Interventions de Carra et Brissot.

FACE B

- 5 brumaire : Lecture de lettres par Fouquier-Tinville.
Interventions de Vergniaud et Hébert.
- 8 brumaire : Interrogatoire de Brissot.
Déposition de Boileau.
- 9 brumaire : Interrogatoires de Duprat et Lehardy.
Les conclusions du jury.

Réalisation : Jean DESCHAMPS - Prise de son : Pierre ROSENWALD



Imp. Mazarine - Paris

La Chute des Girondins (1793)

LAE 3302

